

La période d'adaptation quèsaco ?

Déjà le mois de septembre, la reprise du travail pour les uns, la rentrée pour les autres, et, la « période d'adaptation » pour les tout petits...

En effet, que votre enfant soit accueilli chez une assistante maternelle ou au sein d'une structure d'accueil de la petite enfance (multi-accueil ou lieu passerelle), vous avez certainement entendu cette formule : « période d'adaptation ».

Mais qu'est ce que cela signifie au juste ? La période est elle déterminée à l'avance ? Mon enfant va-t-il réussir à « s'adapter » ?

Autant de questions légitimes auxquelles nous allons tenter de répondre afin de permettre à chacun de comprendre les intérêts de ces premiers moments de rencontres entre l'enfant accompagné de ses parents et les professionnelles. Avant de poursuivre autour de nos questionnements une définition s'impose :

« La période d'adaptation est un moment privilégié pour se rencontrer, elle nécessite un travail pour que chacun trouve sa place. C'est un ensemble de moments très particuliers où parents et enfant apprennent à vivre le temps d'une journée éloignés l'un de l'autre. De nouveaux repères seront trouvés auprès de l'assistante maternelle ou des professionnelles qui vont prendre en charge l'enfant » Christine Schuhl, *Métiers de la Petite Enfance*, juin 2005.

Ainsi, cette définition nous amène à bien cerner cette idée de rencontre entre l'enfant, sa famille et les professionnelles.

En effet, l'essentiel durant cette dite période d'adaptation sera de favoriser les échanges afin d'apprendre à connaître l'enfant (rythmes, habitudes, rituels, ...) du côté des professionnelles.

Concernant les parents et leur enfant la première étape sera de découvrir ce nouvel environnement qu'est la structure ou la maison de l'assistante maternelle et de pouvoir aborder les questions éventuelles avec l'équipe.

L'important sera alors la progression concernant la durée de la séparation afin que parents et enfants aient le temps de se séparer chaque jour pour un moment un peu plus long que le jour précédent.

Il n'existe donc pas de durée pour la période d'adaptation. Les professionnelles optent souvent pour un temps équivalent à une semaine mais ceci n'est pas un impératif car chaque enfant doit pouvoir s'adapter à son rythme. Il est nécessaire de lui laisser le temps dont il a besoin pour rencontrer ce nouvel environnement et les personnes qui en font partie.

En conclusion, la période d'adaptation ne concerne pas seulement les enfants mais également les parents et les professionnelles. Si l'on devait en donner la recette (même s'il n'y a pas réellement de recette idéale...) d'une adaptation ce serait peut être :

- une dose d'échange
- ajoutée à un soupçon d'écoute et d'attention porté à l'autre
- laisser mijoter....

Si votre enfant pleure lors de votre départ cela est tout à fait normal il manifeste son émotion face à la séparation mais pas d'inquiétude ; si besoin, n'hésitez pas à appeler un peu plus tard, les professionnelles vous diront comment votre enfant a réagi après votre départ.

- et pour lier le tout ajoutez une pincée de doudou et/ou de sucette}} pour rassurer votre enfant lorsque vous serez absent...

Grâce à cette formule nous parviendrons sûrement à conjuguer le verbe (s')adapter au pluriel comme au singulier : il s'adapte et nous nous adaptons ... à lui. Car finalement ce qui est au cœur de toutes nos attentions en tant que parents ou professionnels de la petite enfance c'est l'enfant, votre enfant et le respect de son individualité.